

Communiqué n° 7/2022
du 20 octobre 2022

Informations actualisées concernant les normes IFRS et Swiss GAAP RPC après revue des comptes semestriels et annuels depuis le communiqué n° 6/2021 du 21 octobre 2021

La [Circulaire Présentation des comptes](#), qui donne un aperçu général des manquements signalés par SIX Exchange Regulation AG sous forme de courriers de clôture, courriers d'observation, accords et sanctions, a été mise à jour avec les observations découlant de la revue des comptes semestriels et annuels en IFRS et en SWISS GAAP RPC depuis le communiqué n° 6/2021 du 21 octobre 2021.

Les mises à jour de la section relative aux IFRS concernent les effets des variations des cours des monnaies étrangères, la dépréciation d'actifs ainsi que l'évaluation de la juste valeur.

La section relative aux Swiss GAAP RPC a été principalement actualisée dans les domaines valeurs incorporelles, impôts sur les bénéfices et dépréciation d'actifs. De plus, des informations ont été incluses dans le domaine du cadre conceptuel, du tableau des flux de trésorerie et des recommandations complémentaires pour les sociétés cotées.

Lors de la revue des comptes en IFRS et Swiss GAAP RPC, SIX Exchange Regulation AG part du principe que l'émetteur a pris connaissance des faits décrits dans la Circulaire. Il est donc recommandé d'étudier la Circulaire en détail afin de pouvoir procéder sans attendre aux modifications requises pour les comptes annuels 2022.

Les [Communiqués de SIX Exchange Regulation AG](#) sont disponibles sur Internet en allemand, en français et en anglais.